

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

54^e année

Janvier 1962

N° 1

Considérations sur la politique agricole suisse en 1961

Par *Benno Hardmeier*

Au cours de l'année écoulée, les discussions d'ordre économique ont porté avant tout sur trois groupes de problèmes: l'intégration européenne, l'expansion économique (renchérissement, main-d'œuvre étrangère, investissements, etc.) et la politique agraire – notamment à la suite de la hausse constante des prix agricoles.

Dans une économie en expansion, l'agriculture est un secteur en régression. La population agricole et le nombre des exploitations diminuent, tant en chiffres absolus que relatifs. On commettrait cependant une erreur en considérant uniquement l'aspect négatif de ce phénomène, d'ailleurs commun à tous les pays industriels. Il a pour contrepartie une augmentation de la productivité de l'agriculture, qui est ainsi en mesure de produire toujours davantage avec un personnel décroissant. Les dirigeants des organisations agricoles ne cessent d'affirmer que les revenus agricoles n'ont pas augmenté dans la même proportion que les autres revenus. Logiquement, ils devraient donc s'abstenir, semble-t-il, de déplorer le recul du nombre des personnes occupées. En effet, cette évolution n'ouvre-t-elle pas la voie à une augmentation du revenu individuel du paysan? Actuellement, le revenu par tête de population paysanne s'établit à 8000 fr. en moyenne par an (revenu global d'exploitation, du travail et du capital de cette branche économique, divisé par le nombre des personnes occupées). Une régression de l'effectif de ces dernières et (ou) une augmentation de l'écoulement sont propres à améliorer ce revenu. C'est l'évidence même. Jusqu'à maintenant, les associations agricoles ont cherché à atteindre ce résultat presque exclusivement par le biais des hausses des prix. Elles ne voient que les aspects négatifs d'un recul de la population agricole. Cette optique est déterminée par des considérations d'ordre politique avant tout. Ce comportement n'est cependant pas conforme aux intérêts économiques de ceux qui veulent continuer à se vouer à l'agriculture et y trouver une existence convenable. Plutôt que de déplorer en